

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTIONS LEGISLATIVES

DU 8 MAI 1898

SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 22 MAI

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat de la Concentration républicaine

Dr ÉMILE REY

Conseiller général
Président de la Société Agricole
et Industrielle du Lot
Chevalier de la Légion d'honneur
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidat Républicain

J.-A. COCULA

Conseiller général

LA MISÈRE ET LA FAIM EN ITALIE

La guerre hispano-américaine a eu pour conséquence immédiate de provoquer le ralentissement des transactions commerciales et le renchérissement du pain dans presque tous les pays de l'Europe.

Le renchérissement du pain a provoqué dans toute l'Italie une agitation violente dont il serait difficile de prévoir les suites. Ce qui est certain, pour le moment, c'est que le mécontentement gagne de proche en proche et que des troubles et des émeutes se produisent un peu partout. La classe ouvrière fatiguée de jeûner, de sentir la faim tressaillir ses entrailles, pousse le cri de révolte et demande du travail et du pain. Ne pouvant lui envoyer ni l'un ni l'autre, l'administration lui fait envoyer du plomb par ses soldats.

C'est ce qui vient d'arriver dans plusieurs provinces où la foule, surexcitée par la souffrance, a pillé les boulangeries, incendié les guérites de l'octroi, saccagé les palais municipaux et dévalisé les maisons des particuliers. Pour apaiser les émeutiers, les habitants aisés leur jetaient par la fenêtre des poignées de sous. Cela vaut mieux que de leur envoyer du plomb comme on a fait dans la province de Bari où la troupe ayant fait feu sur les révoltés, il y a eu 5 morts et de nombreux blessés. A Rimini, également, il y a eu des morts et des blessés. A Naples, le gouvernement a fait occuper militairement la ville; les troupes campaient sur les places publiques et des canons étaient braqués sur les hauteurs voisines prêts à tirer sur la population. Des émeutes sont aussi signalées dans les Romagnes et en Sicile où la misère du peuple est extrême.

Si nous en croyons certains journaux italiens qui sont bien renseignés, il y a plus d'une contrée dans la Péninsule où les populations ouvrières ont oublié depuis longtemps le goût du pain et sont condamnées à se nourrir d'herbes. Le pain ne représente guère pour elles qu'un aliment de luxe.

Voilà où en est l'Italie; elle traverse une crise redoutable, une véritable période d'anarchie. Voilà ce qu'elle a retiré de plus clair de son alliance avec l'Allemagne et de la politique mégalomane inventée par M. Crispi.

Nous savons bien qu'il y a au-delà des Alpes des hommes politiques et des écrivains gallophobes qui poussent l'outrecuidance ou l'ignorance jusqu'à rendre la France res-

ponsable de la crise économique et financière que traverse leur pays. C'est, disent-ils, la rupture des relations commerciales avec la France qui a amené cet appauvrissement, cet épuisement de l'Italie. D'abord, on peut leur répondre, que la France n'avait aucune raison d'enrichir et de faire le bonheur de l'Italie, devenue l'alliée des Allemands, nos ennemis.

Ensuite, quiconque est tant soit peu au courant des choses de la science économique, sait fort bien que ce qui a amené l'épuisement économique de la Péninsule, c'est le surmenage financier auquel elle a été soumise depuis son entrée dans la triple-alliance.

Le Gouvernement sent si bien que la situation est très grave qu'il vient de lever quarante mille hommes pour tenir tête à l'émeute.

Il oublie que ce n'est pas avec du plomb que l'on chasse la faim.

Il ferait plus sagement de diminuer les impôts et de s'efforcer, par de sages réformes, d'éliminer les causes de la misère.

C. R.

Les élections de Dimanche

Des dépêches officielles, mais trompeuses, prétendent que les ministériels sont en majorité; c'est absolument faux.

D'ores et déjà, le ministère de réaction que nous subissons depuis deux ans est sûr d'être convenablement récompensé de ses brillants exploits.

Voici l'appréciation du *Nouvelliste* de Bordeaux, journal réactionnaire (10 Mai 1898)

Par les résultats d'hier, il est facile de voir que les radicaux ont gagné du terrain sur l'opportuniste. Les défections vont se multiplier dans ce parti.

Le ministère Bourgeois va s'imposer dès la rentrée.

C'est en vain qu'on essayera, par des **statistiques habilement arrangées**, de dénaturer les faits et de créer des illusions: le ministère Méline est battu; c'est le ministère Bourgeois et la concentration radicale qui vont prendre en main le gouvernement du pays.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La lecture obligatoire

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la lecture est un moyen de perfectionnement indispensable à l'individu et qu'indépendamment des satisfactions que chacun de nous trouve à se mettre en contact avec les grands écrivains, nous pouvons aussi avoir un profit matériel à augmenter nos connaissances.

Il est désirable que dans un pays comme le nôtre la jeunesse surtout, soit bien persuadée qu'il ne suffit pas de lire pendant le temps consacré aux études, proprement dites mais que, dans toutes les situations et dans tous les milieux, il convient de réserver un temps suffisant aux lectures sérieuses, c'est-à-dire à celles qui n'ont pas pour but le simple délassement, mais bien à celles qui peuvent contribuer à nous instruire et à nous moraliser.

Les bibliothèques populaires fondées par les villes et les communes sont assez nombreuses dans notre pays mais elles sont encore insuffisantes et si les bons livres ne manquent pas ce sont parfois les lecteurs qui manquent.

Comment s'y prendre pour éveiller dans l'esprit de la jeune génération cette idée essentielle que la lecture est utile et indispensable à tous?

Quelques-uns comptent pour cela sur les cours et conférences populaires et il y a bien là, en effet, une force puissante dont nous pouvons disposer. En habituant les adultes à suivre des lectures faites en public, quelques-uns voudront acquérir eux-mêmes ou compléter les notions qu'ils ont reçues et ils deviendront de fidèles lecteurs des bibliothèques populaires.

Mais ces lectures, la plupart du temps, seront faites au hasard, sans but déterminé, sans direction précise, et on recherche de préférence le roman d'aventures ou les lectures frivoles.

Que de temps perdu! que d'heures gaspillées! Nous nous livrions à ces réflexions lorsqu'un de nos amis fort au courant de ce qui se passe à l'étranger et qui ne craint pas, par un faux amour-propre, de signaler ce qui se fait de bon chez nos voisins, a bien voulu nous indiquer l'un des moyens qu'emploient les Anglais pour rendre la lecture obligatoire dans leur pays.

Il y a en Angleterre, des sociétés de lecture qui sont basées sur l'obligation que contractent chacun de leurs membres de lire journalièrement plusieurs pages de bons ouvrages littéraires ou scientifiques.

Au premier abord, il peut paraître étrange qu'on ait cru devoir fonder des associations, avec un pareil programme et pourtant elles fonctionnent sérieusement et donnent des résultats.

L'un des principaux articles des statuts, fixe la durée minimum de la lecture individuelle à trois heures par semaine c'est-à-dire 30 minutes par jour (le dimanche excepté). La cotisation annuelle est de 2 fr 50 et chaque membre prend l'engagement moral:

1° de lire personnellement non pas toutes sortes de livres mais des ouvrages ayant un caractère scientifique ou littéraire sérieux et moral.

2° de consacrer à chaque séance de lecture personnelle au moins un quart d'heure. (On estime avec raison qu'une lecture d'une durée moindre ne peut pas laisser une impression durable.

3° on peut lire des revues et des livres dans toutes les langues en faisant bien entendu un choix conforme aux principes posés.

4° enfin chaque sociétaire doit présenter au Président avant la fin de l'année la liste des livres et des revues qu'il a lus et faire le compte sincère et très minutieux des infractions qu'il se reconnaît aux dispositions énoncées dans les statuts.

C'est après examen des données que le Président, comptant sur la sincérité de chaque membre, applique les pénalités, amendes diverses etc, comme aussi fixe les récompenses: répartition entre tous les sociétaires ayant observé les règlements, des sommes provenant des amendes versées par les négligents.

Il est bien évident que ces diverses dispositions ne s'appliqueraient pas au caractère français et qu'elles nous font sourire. Néanmoins il faut reconnaître que l'idée primitive qui a présidé la formation de ces associations de lecture mérite d'être présentée comme un moyen efficace de produire un courant fa-

vorable au développement intellectuel de la nation.

Les Sociétés de lecture comptent beaucoup sur la bonne foi de leurs membres, mais en définitive elles ont en vue l'intérêt de chacun d'eux en particulier. La défense de lire des ouvrages frivoles, romans et journaux nous paraît sûrement à nous excessive et pourtant, elle est assurément fort utile pour arrêter les jeunes générations sur la pente facilement glissante des lectures dangereuses.

Nous avons voulu, dans ce court exposé, non pas recommander une association incompatible peut être avec les mœurs et les idées françaises, mais inviter chacun de nos lecteurs et de préférence les jeunes, à être assez énergiques pour consacrer, chaque jour, sans avoir besoin qu'un règlement nous y oblige, un temps déterminé aux lectures intéressantes et solides.

L'instruction est la clef qui ouvre toutes les portes a-t-on dit. Malheur à qui laisse cet outil se rouiller.

Se créer des besoins intellectuels et élevés, travailler à son perfectionnement intellectuel et moral; telle doit être la pensée constante de chacun de nous.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

La guerre hispano-américaine

Un télégramme officiel de Porto-Rico confirme que le navire espagnol *Paulina* a réussi, après avoir été poursuivi par les navires américains, à pénétrer dans le port, sous la protection des navires espagnols.

Le correspondant de l'*Evening World* à Key-West annonce que deux navires de guerre sont en vue; ils se dirigent vers Key-West en marchant lentement. Ils semblent tous deux avoir des avaries.

Rencontre de trains

Le rapide 40-30, venant de Belfort, a rencontré sous le tunnel de la Pommeraye (Haute-Marne) le train omnibus 40-53, se dirigeant sur Belfort.

Il y a eu 4 morts et 15 blessés.

Dangereuse manifestation à Naples

Au cours d'une manifestation ayant pour but de provoquer une grève parmi les ouvriers d'une usine mécanique, les manifestants, dispersés à Arenaccia, ont tenté de se réunir sur d'autres points.

A Monte-Calvario, une échauffourée avec la force publique a eu lieu. Un manifestant a été tué. Deux soldats ont été blessés.

Le correspondant du *Daily-News* à Milan évalue à plus de mille le nombre des manifestants tués pendant les émeutes.

Chronique Electorale

L'AGONIE

M. le Préfet agonise; mais avant de mourir il veut encore frapper un grand coup.

On lui a ordonné de soutenir coûte que coûte la candidature Bourdin; il faut de n'importe quelle façon que M. Rey échoue.

M. Barthou n'est pas tendre; c'est trop demander à un mourant.

Que vous êtes malheureux M. le Préfet!

d'un côté les républicains attendent le moment de vous octroyer la juste récompense des services que vous leur avez rendus ; de l'autre un méchant ministre ne veut pas même vous laisser mourir en paix !

Il faut à tout prix que Bourdin triomphe. Il faut laisser Figeac tranquille et consacrer à Cahors les restes d'une ardeur qui s'éteint.

Il faut que les fonctionnaires marchent ou gare au pain de leurs enfants ; il faut que M. de Valon se désiste en faveur de M. Bourdin, c'est-à-dire que la sincérité cède le pas au masque ; il faut que les élections de la France soient pour le ministère ; il faut que les républicains élus soient réactionnaires.

Pauvre M. le Préfet, que de besogne pour un agonisant !

Nous avons la certitude que vous ne reculerez pas devant la tâche et que vous ferez consciencieusement le devoir qu'on vous a tracé.

Nous ferons le nôtre, nous aussi. Comme à Figeac, on vous prouvera de nouveau qu'on n'aime pas, ici, la candidature officielle ; calmes mais puissants parce que nous avons le Droit pour nous, nous vous démontrerons, une fois de plus, que nous haïssons les tyrans.

Ouvriers paysans et fonctionnaires tout le monde marchera, M. le Préfet, pour acclamer la République que vous avez la belle mission d'égorger.

Les promesses et les menaces de la part des puissants d'aujourd'hui n'empêcheront pas les démocrates de faire justice de leurs oppresseurs.

Les menaces ? tout le monde sait qu'elles ne porteront pas de fruits ; c'est comme si un criminel, au moment critique où sa tête va tomber proférerait des menaces de mort contre les magistrats qui l'ont condamné....

Votre condamnation sortira des urnes, dimanche prochain ; M. Magne vous assistera à votre heure dernière et M. Bourdin vous dira le suprême adieu.

RÉFLEXIONS AMÈRES

M. Bourdin peut apprécier aujourd'hui la fragilité des choses humaines.

Grisé par ses marches triomphales dans l'arrondissement, les ovations qui lui ont été faites, l'avalanche de bouquets, les flagorneries de son entourage, M. Bourdin comptait naïvement écraser ses trois adversaires au 1^{er} tour et réunir sur sa tête l'immense majorité des suffrages.

Le 8 Mai, les Electeurs indépendants se sont chargés de dissiper toutes les illusions du champion de toutes les réactions et de calmer l'ardeur de ses tenants.

La déroute est dans le camp des *néo-républicains*. Ils nous donnent un spectacle vraiment amusant.

Une journée s'est à peine écoulée que M. Bourdin est déjà lâché par ses plus chauds partisans.

Tous de dire que M. Bourdin doit retirer sa candidature au second tour, et, ces bons apôtres, de clamer que c'est le devoir républicain, ajoutant, le plus grand nombre, qu'à défaut de désistement de la part de M. Bourdin, ils voteront en masse pour M. Rey.

Les vieux républicains ont beau dire que M. Rey a intérêt à trouver devant lui au 2^e tour ses deux adversaires, MM. Bourdin et de Valon, les ralliés n'en veulent rien croire, et ils persistent dans leur lâchage général.

Ah ! que M. Bourdin, n'aguère l'idole de ce monde qui gravitait autour de lui, doit faire des réflexions amères sur l'ingratitude du cœur humain !

N'insistons pas.
Donec eris felix.....

M. DE VALON

Retire-t-il sa candidature ?

A l'heure actuelle nous ne connaissons pas encore et nous affirmons que personne ne connaît la décision prise par M. de Valon. Se désistera-t-il ?

Cette éventualité ne nous paraît pas possible. Dans sa profession de foi, M. de Valon a déclaré que s'il y avait un second tour de scrutin il resterait sur les rangs, et chacun sait que son journal, *Franchise*, a énergiquement combattu la candidature de M. Bourdin. Dans le cas où M. de Valon croirait devoir revenir sur sa déclaration, ce dont il est seul juge, son désistement ne saurait profiter au candidat de la ploutocratie dont l'attitude équivoque pendant la période électorale, a été très sévèrement jugée par tous les honnêtes gens.

Dénoncez-le !...

On raconte partout les exploits d'un fonctionnaire des finances, qui dans une commune acclamait avec énergie la candidature de M. Bourdin député... fort malade, malgré son séjour de 12 heures à Paris, d'où il vient de se faire soigner.

C'est, sans doute, ce fonctionnaire que la *Démocratie* avait naguère l'intention de dénoncer à la colère administrative... (?)

Parions que notre tolérant confrère gardera le silence sur ce point.

DISCIPLINE

Depuis quelques jours, courent certains bruits à propos d'un pacte qui, dit-on, aurait été conclu entre M. Lachize et M. Magne.

Rien ne nous paraît plus invraisemblable que l'existence de ce pacte ; en effet M. Lachize est républicain ; peut-il se désister en faveur d'un prêtre, candidat de la réaction ; ne doit-il pas, au contraire, retirer sa candidature en faveur d'un républicain plus heureux que lui ?

Nous avons la certitude que M. Lachize comprend et saura faire son devoir.

Il se rappelle, nous en avons la conviction, il se rappelle que d'autres ont, en hommes loyaux, observé la discipline républicaine.

Il remarque, que dans l'arrondissement de Cahors, les sincères républicains se sont unis pour faire triompher son beau-frère M. Rey, contre M. de Valon, réactionnaire sincère, contre M. Bourdin, réactionnaire masqué.

Nous le répétons, nous croyons à l'honnêteté de M. Lachize.

MINISTRE & PRÉFET

M. G. Berlioz, officier démissionnaire, candidat aux élections législatives contre M. Turrel, ministre des travaux publics, vient de déposer entre les mains du Procureur général de la Seine une plainte en forfaiture contre M. Turrel.

Celui-ci est accusé d'avoir soustrait et détourné des papiers et documents d'une nature particulière, fait prévu et puni par les articles 173, 254 et 255 du Code pénal.

M. Berlioz prie en outre M. le Procureur général de vouloir faire également application des dits articles à tous ceux qui, au ministère de la guerre, auraient soit par complicité, soit par négligence, permis à M. Turrel de mettre la main sur ce dossier et de le détourner.

Nous rappelons à nos lecteurs que M. le Préfet du Lot est, depuis quelques jours, l'objet d'une plainte déposée entre les mains du Procureur général d'Agen par le sympathique M. Vival.

Voici du reste la lettre fort instructive de l'honorable député de Figeac :

Monsieur le Procureur Général,
 L'article 39 du décret organique du 2 février 1852, porte : « Ceux qui, soit par menaces » contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa famille, l'auront déterminé à s'abstenir de voter ou auront influencé son vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent francs à mille francs ; la peine sera double, si le coupable est fonctionnaire public. »

Depuis quinze mois que M. Rousset est préfet du Lot, de nombreuses exécutions et transportations de fonctionnaires de tout ordre, instituteurs, facteurs et cantonniers, ont eu lieu dans l'arrondissement de Figeac dans le but de favoriser le candidat officiel.

Vous n'avez pas à connaître de ces changements, qui ont soulevé dans notre pays tous les honnêtes gens, mais n'avez-vous pas à suivre le fait que je vais vous signaler ?

Depuis quelques jours les modestes fonc-

tionnaires ou agent frappés, surtout les cantonniers, ont reçu l'ordre de ne pas sortir avant le 30 mai courant des nouvelles communes où ils ont été placés sous peine de révocation immédiate.

Cet ordre a été transmis par la voie hiérarchique de l'ingénieur en chef, des conducteurs, des brigadiers cantonniers, il ne peut et ne doit sans doute émaner que du préfet.

Il fait connaître à ces agents malheureux et victimes de tristes rancunes que, considérés comme des *paria* ou des malfaiteurs, ils doivent se priver d'exercer un droit électoral qui appartient à tout honnête homme et dont tout citoyen français doit être jaloux.

Par ordre, ces fonctionnaires sont obligés de s'abstenir, placés qu'ils sont entre l'exercice d'un droit et leur pain ou celui de leur famille.

Comme la plupart de ces électeurs ne sont point encore inscrits dans les nouvelles communes où ils ont été déplacés, il leur sera impossible, s'ils ne peuvent se rendre avant le 8 mai dans leur ancienne commune, de profiter de leur journée du dimanche 8 mai pour accomplir un devoir, celui de voter.

De cette menace, résulte il me le semble l'application de l'article 39 du décret du 2 février 1852.

Les agents menacés de révocation s'ils quittent leur nouvelle résidence et où ils ne sont par encore électeurs, sont par là même déterminés à s'abstenir de voter.

D'un autre côté c'est un fonctionnaire public, un chef qui fait cette menace et ce fonctionnaire public qu'il soit préfet ou non est, plus que tout autre citoyen, doublement coupable puisque l-décret double pour lui la peine encourue.

Nous sommes au 3 mai, les élections doivent avoir lieu le 8 mai courant, ne croyez-vous point que force doit rester à la loi.

Je connais trop, monsieur le procureur général, votre esprit de justice pour que de votre silence les petits fonctionnaires frappés dans leur dignité de citoyens libres puissent tirer cette conclusion d'un grand discours prononcé le 30 mars à la Chambre des députés et affiché dans toutes les communes de France que : « La magistrature n'était aimable et souriante que pour les heureux et n'avait de visage glacé, impassible et impitoyable que pour les misérables. »

Les menaces indiquées dans l'article 39 du décret du 2 février 1852, ayant été faites, il y a donc un coupable. Les petits, les misérables attendent l'application de la loi, de toute la loi.

Veillez agréer, monsieur le Procureur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Louis VIVAL,
 Vice-président du Conseil général,
 Député sortant.

Les commissions mixtes

Qu'est-ce que les commissions mixtes ? Tout le monde le sait. Au lendemain du coup d'Etat du Deux-Décembre, elles furent composées pour terroriser ce qu'il restait en France de républicains.

Voici l'appréciation d'un homme qui ne saurait être suspect au parti réactionnaire lui-même !

Ces commissions ont fait ce que tous les honnêtes gens, n'hésitent pas à condamner.

Elles ont condamné, sans les entendre, vingt mille citoyens français. Elles ont dépouillé les citoyens français des garanties les plus sacrées, qui, chez tous les peuples civilisés, sont respectées. Elles ont, sur des rapports de police, sans faire comparaître les accusés, sans même que le juge pût voir sur leur physiologie leur innocence ou leur culpabilité, sans même qu'ils pussent se défendre, elles les ont condamnés à des peines inconnues dans les lois.

Duc D'AUDIFFRET-PASQUIER.

LE BLÉ CHER

Irrémédiablement perdus les rares réactionnaires fanatiques de M. Bourdin répandent le bruit, aussi odieux que stupide, que M. Rey est la cause de la cherté du blé.

Qu'on sache donc que lorsqu'il y a 5 ans, M. Rey a voté les droits sur le blé, c'était pour obtenir des droits correspondants sur le vin et le bétail, qui étaient vivement réclamés par nos agriculteurs et parce que le blé n'était qu'à 12 fr., tandis que M. Bourdin a voté, le maintien des droits, alors que le prix était à 22 fr.

Planteurs de tabac

D'après les déclarations faites au Conseil général par M. le Préfet, et grâce à M. REY, les planteurs sinistrés vont recevoir 80 pour cent de leurs pertes, maximum fixé par le règlement.

CHRONIQUE LOCALE

Nomination

Un petit mouvement universitaire a paru à l'*Officiel* ; il ne concerne pas les fonctionnaires du département.

Chambre des Notaires

MM. Rives-Lange, notaire à Cahors, et Marron, notaire à Cours, ont été élus membres de la chambre de discipline en remplacement de MM. Puech et Lascazes dont le mandat était expiré.

COUR D'ASSISES DU LOT

Hier se sont ouvertes les assises du 2^e semestre de 1898. Quatre affaires seront jugées à cette session :

Première affaire. — 1^o Jean Cazenave, âgé de 23 ans, cultivateur à Saint-Justin (Landes), actuellement soldat au 7^e régiment d'infanterie à Cahors ; 2^o Marcellin Barrau, 23 ans cultivateur à Parisot (Tarn-et-Garonne), actuellement soldat au 7^e régiment d'infanterie à Cahors ; 3^o Marie-Paul-Elie Michaud-Larivière, 37 ans, épicié à Cahors ; 4^o Alexandre Sagnes, 23 ans, garçon épicié à Cahors, célibataire ; accusés de vol militaire et complicité dudit vol.

Ministère public, M. Chaigne, procureur de la République ; défenseurs MM^{es} du Mas, Pagès du Port et Bousquet.

Deuxième affaire. — Antoine Bédoué, âgé de 51 ans, propriétaire à Cahors, veuf sans enfants, accusé d'attentat à la pudeur sans violence.

Ministère public, M. Dufrière, substitut du procureur de la République ; défenseur, M^e H. de Valon.

Troisième affaire. — 1^o Joseph Fonta, âgé de 24 ans, soldat au 17^e escadron du train des équipages et ordonnance du commandant de gendarmerie Rodié ; 2^o Pierre Fossat, âgé de 37 ans, ouvrier cordonnier, domicilié à Toulouse (Haute-Garonne), accusés de vol et complicité.

Ministère public, M. Chaigne, procureur de la République ; défenseurs, MM^{es} Pagès du Port et un avocat du barreau de Toulouse.

Quatrième affaire. — Léopold Pechméja, âgé de 16 ans, du Bourg, canton de Lacapelle-Marival, accusé de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Ministère public, M. Dufrière, substitut du procureur de la République ; défenseur, M^e Besse.

Audience du mercredi 11 mai 1898

Affaire Michaud-Larivière, Sagnes, épiciers ; Barrau et Cazenave, soldats. — Vol militaire et complicité de vol.

Cette affaire, qui ouvre la session des Assises, a attiré au Palais une foule énorme.

Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation que voici :

Le 20 janvier dernier, le sergent Franc, chargé de prendre livraison du café devant servir à la distribution du matin, trouva, en fouillant la caisse qui le contenait, un bloc de plomb du poids de un kilogramme 600 grammes.

Les soldats Barrau et Cazenave, chargés de mouliner et de préparer le café, ne tardèrent pas à avouer qu'ils avaient soustrait une certaine quantité de cette denrée. Ils expliquèrent qu'ils enlevaient chaque jour un kilogramme et demi environ de café en grain sur la ration quotidienne à eux remise par le sergent de la commission des ordinaires et complétaient le poids ainsi détaché à l'aide du bloc de plomb qui avait été découvert.

Le vol avait commencé le 8 janvier et s'était reproduit jusqu'au jour où la fraude avait été surprise.

Ces militaires ajoutèrent qu'ils avaient été conseillés et incités par les nommés Michaud-Larivière, épicier, fournisseur du régiment et par son garçon Sagnes (Alexandre).

Ceux-ci leur avaient successivement demandé « s'ils ne feraient pas comme les autres » c'est-à-dire s'ils ne distrairaient pas du café pour le rendre à l'épicier et toucher ainsi une petite rémunération.

Après quelques hésitations, les soldats avaient accepté cette proposition. Sagnes et Michaud-Larivière leur avaient indiqué comment ils devaient procéder, le coffre dans lequel ils devaient cacher le produit de ces soustractions et le mot à l'aide duquel ils pourraient ouvrir cette caisse, et enfin l'attitude qu'ils devaient prendre si on s'apercevait de cette disparition.

Les choses furent faites ainsi que le désirait ce fournisseur malhonnête et, durant douze jours, un kilogramme et demi environ fut quotidiennement soustrait par Barrau et Cazenave. Sagnes le reprenait pour le compte de Michaud-Larivière, qui donna aux soldats pour leur payer ce crime une somme de douze francs.

Sagnes et Michaud-Larivière ont adopté un système de dénégations absolues. Mais les déclarations des deux soldats sont bien formelles et leurs co-accusés n'ont pu détruire les charges accablantes qui résultent de cette accusation.

L'instruction a établi qu'un sieur Ducasse, ancien cafetier, avait reçu d'eux les mêmes propositions.

Les accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements fournis sur le compte de Michaud-Larivière ne lui sont pas favorables.

Au moment où nous mettons sous presse, M. Chaigne, procureur de la République soutient l'accusation avec le talent qu'on lui connaît.

Le verdict ne sera connu que dans la soirée.

Accident

Le nommé Baboulène, âgé de 17 ans, apprenti chez M. Justy, menuisier, occupé à travailler à la Maternité, est tombé d'une hauteur de trois mètres. Dans sa chute il s'est fait de très graves lésions, aussi son état est-il désespéré. M. le docteur Ausset, appelé, lui a donné les soins nécessaires.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 10 mai 1898

Naissances

Marconié, Adrien-Pierre, à Saint-Cirice.
Masson, Léon-Jean-Baptiste, rue des Badermes, 10.
Imbert, Charles-Louis-Daniel, avenue de la Gare, 8.

Publications de Mariages

Pomié, Jean cultivateur et Mongrelet Joséphine, sans profession.
Solacroup, Jean, cultivateur et Laniès, Ursule-Agnès, lingère.

Mariages

Aguzou, Pierre, sans profession et Chate-net, Anne, robeuse.

Décès

Miquel, Joachim, menuisier, 32 ans, rue Nationale, 58.

Martin, Fernand-Marie-Jacques-Louis, 3 ans, 9 mois, boulevard Gambetta, 83.

Balestie, Jean, sans profession, 62 ans, à l'hospice.

Larroque, Félix, Marcel, 2 ans, à l'hospice.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 MAI 1898

Florence (Allegro) Farigoul.
Nabuchodonosor (Ouverture) Verdi.
Souviens-toi (Valse) Waldteufel.
Peer-Gynt :

1. Le matin.
2. La mort d'Ase.
3. La Danse d'Anitra.
4. Dans le Hall du Roi de la Montagne.

Péché Mignon (Polka) Gentil.

De 5 h. à 6 h. (Allées Fénélon).

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Vol audacieux. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, au moment probablement où le chef de gare était occupé par le départ d'un train de marchandises, un adroit filou s'est furtivement introduit, en brisant un carreau, dans le bureau de la grande vitesse.

Une fois dans l'intérieur il a, avec une pince, forcé le tiroir de la caisse et s'est emparé de la somme qui y était contenue. Il n'a pas dû être content de son exploit nocturne, parce qu'il n'a trouvé que 6 francs. La justice informe.

CAJARC. — Juges de paix. — M. Maury, juge de paix à Sore (Landes), est nommé à la justice de paix de Cajarc, en remplacement de M. Lacoste, nommé à la justice de paix de Brinon-les-Allemands (Nièvre).

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC

Victoire républicaine

On nous écrit :

Malgré les affirmations mensongères de la « Croix » et de son candidat, le canton de Vayrac a tenu à honneur de rester à l'avant-garde du parti républicain et d'accorder un vote de confiance à M. de Verninac.

Allant au combat drapeau déployé la démocratie Vayracoise vient de venger son jeune Maire des outrages et des insultes grossières des partisans d'une candidature aussi exotique que grotesque. La commune de Vayrac est fière des 325 suffrages républicains qu'elle vient d'exprimer et laisse les 176 partisans de Magne réfléchir sur l'avenir.

Le canton vient de donner toute la mesure de ses forces 1492 voix républicaines contre 482 cléricales. Vive l'éloquence des chiffres ! Vive la République.

LABASTIDE-MURAT. — La foire du 5 mai n'a pas été bien importante, à cause du mauvais temps, cependant au foirail des bêtes à laine, les agneaux étaient recherchés.

Peu de bœufs au foirail et presque pas de transactions. Les prix ne varient pas de ceux des foires précédentes.

Les porcelets trouvaient écoulement à des prix assez rémunérateurs.

Il y avait hausse sur le blé. Le prix des autres denrées n'avait pas varié.

Les jeunes poulets, 1 fr. la livre ; la volaille vieille, 0 fr. 75 la livre.

Les œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Les oisons de 1 fr. à 1 fr. 50 chacun.

FRAYSSINET-LE-GOURDONNAIS. — Foire. — Vu sa coïncidence avec celle de Gigozac, la foire de Frayssinet, n'a pas eu son importance habituelle.

Les affaires se maintiennent toujours à l'état normal.

Tendance à la hausse sur les agneaux, les porcelets et les oisons.

Œufs, 0 fr. 55 la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a été favorablement impressionnée par les résultats des élections de dimanche. Les cours sont fermement tenus.

Notre 3 0/0 se traite à 102 95 ; le 3 1/2 0/0 à 108 35 le Crédit Foncier cote 665 ; le Crédit Lyonnais 830 ; le comptoir d'Escompte 574 et la Société Générale 530. Le Suez se négocie à 35,15.

Les fonds étrangers n'ont passablement varié. Au Comptant, les obligations Ville de Paris 1886 sont demandées à 400 50. Les obligations des chemins de fer Economiques sont recherchées à 460 ex coupon. L'Action Bec Auer est ferme à 630 et les obligations 3 0/0 des Chemins de fer Ethiopiens cotent 333.

L'Assurance sur la Vie

A l'âge de 60 ans, le taux d'une rente viagère payable par semestre est à la Nationale Vie (18 rue du 4 Tbre à Paris) de 849 0/0 soit 5, 49 0/0 supérieur à l'intérêt de la rente 3 0/0. Si le Capital Constitutif de la rente était versé 5 ans d'avance, à 55 ans l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de 60 ans, le taux de la rente serait de 11, 066 0/0. La Nationale Vie tiens d'ailleurs gratuitement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur

titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

55 bureaux à Paris et dans la banlieue, 228 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résument la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

AVIS

Vous pouvez vous adresser en retard de votre bon nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE COCHER 606

Première partie

XIV

LE PARI

Depuis que M. Tiret avait refusé de l'argent à son fils, celui-ci ne lui en avait pas redemandé, même dans une juste mesure, ainsi que cela lui arrivait fréquemment autrefois ; de sorte que son père le crut revenu à des habitudes régulières. Sans s'en apercevoir, avec la facile bonté des pères, il lui rendit bientôt sa confiance.

Ayant besoin d'aller chez un notaire, en province, pour y toucher le prix des terres qu'il avait vendues, il chargea son fils de terminer cette affaire à sa place. C'était du reste, sa coutume d'habituer le jeune homme au maniement des affaires d'intérêt, ne voulant pas, disait-il, laisser sa succession aux mains d'un imbécile.

Lorsque Anatole reçut cet ordre, il n'eut qu'une idée, celle des'approprier la somme qu'il devait toucher.

— Ça sera une bonne leçon pour l'avarice

de mon père pensait-il.

Ne réfléchissait pas qu'il allait commettre un vol, par suite d'un abus de confiance des plus criminels, il se réjouit seulement d'avance à la perspective de se relever aux yeux de ses amis qui, depuis quelques temps, le trouvaient bien moins prodigue qu'autrefois. Puis il payerait quelques dettes, car il avait toujours des dettes en vrai gentleman. Le sens moral était chez lui tellement oblitéré, qu'il ne considérait pas plus comme un vol de prendre une certaine somme à son père, qu'il n'avait considéré comme un assassinat la mort de Favrot. C'était pour lui une question de besoin et de nécessité. Les circonstances lui avaient jeté entre les mains Favrot ivre, et par conséquent digne plutôt de pitié, et, en l'assommant il n'avait vu qu'un cas de légitime défense duquel il pouvait impunément profiter.

Maintenant il ne voulait voir qu'un père lui livrant par nécessité une certaine somme, lui offrant ainsi le moyen de prendre la revanche de son avarice.

Il partit donc le cœur joyeux pour la Normandie et, vingt-quatre heures après, il touchait la somme ronde de cinquante mille francs.

De retour à Paris, il dit à son père que les fonds ne seraient pas encore disponibles d'un mois. Cela étonna M. Tiret, car son notaire lui avait écrit, en lui désignant le jour où il devait se rendre à son étude. Il résolut pourtant d'attendre l'époque fixée par son fils avec une grande tranquillité, se fiant à sa pa-

role et n'ayant du reste aucun besoin d'argent

Comme il tenait à mettre ses affaires en règle, il décida en lui-même qu'il ferait le voyage au bout du mois.

Cette éventualité n'inquiéta pas le viveur. Il était résolu à supporter les conséquences de sa mauvaise action, sachant par expérience qu'un père ne garde pas rancune à son fils.

Et puis ne lui restait-il pas l'espoir de doubler cette somme au jeu ou sur un champ de courses ? Il venait précisément d'engager un important pari sur Cora. Paris, qui avait, affirmaient les bookmakers, toutes les chances.

Le hasard lui fut favorable. Sa jument favorite dépassa d'une demi-tête Blanche d'Antigny, et l'heureux turfiste se vit possesseur de cent dix mille francs.

C'était le cas de restituer cinquante mille francs à son père, mais il réfléchit que, puisque la veine lui souriait, il fallait aller jusqu'au bout.

Dès lors il se plongea encore davantage dans les plaisirs et les dépenses folles. On le rencontrait toujours avec une bande d'amis qu'il prenait à cœur de retenir par ses prodigalités.

Un jour, au café Anglais, après un copieux déjeuner qu'il offrait à cinq ou six intimes, la conversation tomba sur ses amours excentriques. On appelait ainsi la passion qu'il affichait sans pudeur pour Marie, passion singulière, disait-on, car l'irrésistible Anatole s'avisait d'aimer platoniquement et avec tout le respect imaginable une jeune fille du peuple. On avait peine à croire qu'il pût jouer ce rôle aussi longtemps. Et dans ce moment même,

on l'appelait le mystérieux Anatole, prétendant qu'il cachait à ses amis sa nouvelle conquête.

— C'est par jalousie !

— Elle doit être laide !

A ces suppositions, le jeune Lovelace se contentait de sourire.

— Vous n'y êtes pas, fit en ricanant Louis Durieu, un de ses meilleurs amis, nous ne voyons pas la belle pour une bonne raison, c'est qu'elle n'existe pas. Anatole nous a raconté une de ces histoires comme il sait si bien en inventer.

Le coup était dur. Il frappa juste. Légèrement fixé, Anatole répondit.

— Je l'invente si bien, que j'espère vous la présenter un de ces jours.

— Oui, un de ces jours... de l'année prochaine.

— Dès demain si vous voulez, riposta Anatole, la tête visiblement montée.

— Demain nous n'y penserons plus, dirent en chœur les convives. Pourquoi pas ce soir, ici même ?

— Soit ! s'écria Tiret, ici même, ce soir à sept heures.

— Et si tu viens seul ? hasarda méchamment l'acharné Durieu.

— Je parie cinquante louis ?

— C'est tenu.

(A suivre.)

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	102 25	102 27
3 0/0 amortissable.....	101 20	101 15
3 1/2 0/0 1894.....	106 40	106 40
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	500 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 —	91 —
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 25	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 80	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 10	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ^{ts}).....	—	—
— Privilégiée (500 f r ^{ts}).....	104 90	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 45	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	52 75	52 80
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	102 80	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	93 90	94 —
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	19 27	—
Roumain 5 0/0 1875.....	102 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	103 25	—
— 4 0/0 1880.....	103 40	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	102 75	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	—	102 50
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	96 —	96 30
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 25	101 17
Turc, série D.....	21 80	21 55
Ottomanes priorité (500 f).....	—	—
Douanes ottomanes (500 f).....	495 —	—
Banque de France.....	3580 —	3610 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	919 —	919 —
Comptoir national d'escompte.....	585 —	585 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	655 —	663 —
Crédit indust. et commercial.....	608 —	—
Crédit lyonnais.....	835 —	837 —
Société de Crédit mobilier.....	47 50	—
Société générale.....	530 —	—

MAISONS RECOMMANDÉES



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et laine coton, et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas et toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer

et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La grande roue de l'Exposition de 1900 (Félix Colomer). — Quelques engins de guerre fin de siècle (Gaston Jouglu). — La distribution des billets de chemin de fer et l'appareil contrôleur-distributeur automatique (Henry de Valsainte). — L'Exposition de la Société française de physique (Ch. Nœwenglowski). — Monstres étranges (L. Crimail). — L'électricité dans les égouts de Paris (Max de Nansouty). — Revue des Inventions : Garde-manger glacière. — Une balance barème. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des Sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Le critérium des motocycles. — Les poids lourds en Angleterre. — La sans chaîne Hardrigham. — Les nouveaux accumulateurs Julien.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
au capital de 700.000 francs
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes

sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper te des colis Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gomées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches

Suprême
Pernot

le meilleur des desserts fins

GUERISON
Certains et Radicaux
de toutes les
AFFECTIONS
de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.
sur les
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HÔPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine, ne
dérange pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Mac^{ie} Spécialiste Aide-
Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

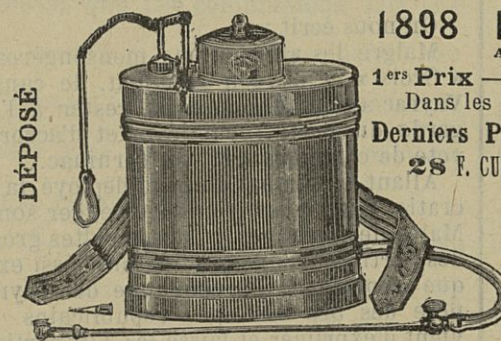
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE
SEQUESTRE

PAR
JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

II

— Oui, oui, jete crois. Je ne doute plus. J'ai confiance en toi comme en moi-même. Tout ce que je te demande c'est de ne pas me laisser longtemps dans les transes mortelles où je vais vivre.

— Je t'écrirai dès que je le pourrai.
— Et quand pars-tu ?
— Je ne le sais pas encore.
— Je te reverrai ?
— Je l'ignore... Je ne suis plus maîtresse de mes actions.

Il lui prit les mains.
— Oh ! Lili, il faut que je t'aime comme je t'aime...

Elle l'interrompit brusquement.

— Ecoute !
— Quoi ?

— Il ne t'a pas semblé entendre du bruit sur le carré, à notre porte ?

— Non.
— On eût dit un pas qui s'éloignait doucement.

— On nous espionne donc ?
— Peut-être...
— Toi ?

Lili inclina la tête.
Puis, sur la pointe des pieds, laissant le jeune homme interloqué au milieu de la pièce, elle alla entrebâiller l'huis... doucement.

Un cri lui échappa.
Elle referma la porte et revint dans la chambre, à moitié morte de frayeur.

Armand se précipita.
Il ouvrit à son tour, mais il rentra comme elle, plus terrifié qu'elle encore...

— Lui ! murmura-t-il.
En même temps on entendit des pas pressés dans l'escalier.

Lili alla à lui.
— Tu l'as vu ? Tu le connais ?
— C'est l'homme de confiance de mon patron, son bras droit, son mouchard, il m'a suivi, il m'espionne.

— Ce n'est pas toi qu'il espionne, c'est moi.
— Toi ? Il te connaît donc ?
— C'est lui que je suis... C'est contre lui.

Elle s'arrêta, effrayée, tremblant d'en avoir trop dit...

— C'est lui qui te poursuit ?
— Pas moi, mais une personne qui m'est chère.

— Moi ?... Ah je comprends tout mainte-

nant... Cet homme t'aime... et c'est pour échapper à son amour...

Elle inclina la tête doucement, ne voulant pas le démentir.

Il voulut s'élançer.

Elle le retint.

— Je t'en prie.
— Je veux tout savoir, maintenant.

— Calme-toi !
— Comment t'a-t-il connue ? Comment sait-il ?

— Je l'ignore...

— Mais je ne te quitte plus, moi. Je veux te garder, te protéger. Tu ne partiras pas, je le connais, cet homme... Il est capable de tout... Et il sait que je t'aime sans doute ? Et il veut t'enlever à moi ? Je ne suis rien pour lui... qu'un pauvre employé... Mais je le tuerai, vois-tu, je le tuerai !...

Armand était tellement exalté que Lili en eut peur.

Elle craignait qu'il ne fit quelque folie.

Elle essaya de le calmer.

— Ce n'est pas cela... Je t'assure. Cet homme ne m'aime pas... Je ne le connais pas...

— Que fait cet homme ici, si n'est pas pour me surveiller qu'il est venu, si c'est pour toi, comme tu me l'as dit ?

— Je te jure que c'est pour une autre cause que l'amour.

— Que pouvez-vous avoir de commun ensemble ?

La jeune fille ne répondit pas.

Elle lisait sur le visage de celui qu'elle aimait les sentiments qui l'agitaient.

Elle s'imaginait ce qu'il devait souffrir de son manque de confiance en lui, des craintes qui devaient l'assaillir... Et elle se demandait si elle ne ferait pas mieux de tout lui dire.

Armand était le seul être qui pût la protéger. Son père en lui recommandant le secret absolu ne savait pas, ne pouvait pas savoir...

Maintenant, elle invoquait sa mère, qui la voyait, qui était témoin du combat qui se livrait en elle. Elle la suppliait de l'aider, de lui envoyer une inspiration.

Cependant Armand continuait sa marche saccadée.

Lui non plus ne parlait plus.

Toutes les tortures cuisantes de la jalousie étaient entrées en lui.

Il croyait tout, maintenant, il redoutait tout.

Tout ce que Lili lui avait dit lui revenait.

La vue de cet homme à la porte avait éclairé sinistrement tous les détails de son récit.

Le voyage mystérieux, hors de France, il se l'expliquait désormais.

C'était son patron qui le lui avait offert.

Elle hésitait encore à accepter, mais hésiterait-elle longtemps ?

Un détail pourtant le déroutait.

Pourquoi lui avait-elle demandé de l'argent ? Qu'en avait-elle besoin ?

Le jeune homme avait des envies de lui cracher une injure à la face et de s'enfuir ; mais il était cloué à sa place par l'amour qui le dominait encore, par la voix qui s'élevait en lui et qui lui disait qu'il s'agissait, que Lili était toujours digne de lui. (A suivre.)